







Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien **DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

Délibération n°179/2023 du Conseil communautaire Séance du 18 décembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 12 décembre 2023 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués présents : 53 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14 Nombre de délégués absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents: Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN à Christian SUAU, Christian BAUME à Michel CEGIELSKI, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Philippe BERTHOMIEU à Jennifer OBID, Jaques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Michèle FOND-THURIAL à Christine MUCCIO, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Jean-Yves CHAPELET, Benoit TRICHOT à Julie MERCIER,

Absents/Excusés: Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Laurent OUILLON, Alain POMMIER, Vincent ROUSSELOT Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

OBJET: Budget primitif 2024 du Budget Annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage

Le projet de budget primitif 2024, retracé suivant la nomenclature comptable M4, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 360 920 €, et en investissement à la somme de 608 500 € tous mouvements confondus (réels et ordres).

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes

Les recettes de fonctionnement comprennent les redevances des usagers pour un montant de 50 000 € (chapitre 70), les participations au titre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) pour un montant de 46 000 € (chapitre 74), et la subvention d'équilibre du budget principal pour un montant de 246 920 € (chapitre 74). A ces recettes s'ajoutent également les recettes d'ordre pour un montant de 18 000 € (chapitre 042 en recettes de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

Les recettes d'investissement comprennent quant à elles, l'emprunt nécessaire pour la création de l'aire de grand passage située sur la commune de Pont Saint Esprit pour 424 500 € (chapitre 16). Le poste des dépôts et cautionnements (chapitre 165) est proposé à hauteur de 26 500 €.

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 52 000 € (chapitre 040 en recettes d'investissement contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement) et le virement de la section de fonctionnement pour 105 500 € (chapitre 021).

B. Les dépenses

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2024 s'élèvent à 360 920 € :

- 155 120 € pour les charges à caractère général, qui intègrent les frais courants et récurrents indispensables à l'activité de gestion des aires d'accueil, avec notamment le marché pour la gestion des aires d'accueil (96 000 €) ou encore les dépenses de fluides (40 000 €).
- 19 000 € au titre des charges de personnel;
- 4 300 € pour les autres charges de gestion courante (contrat annuel du logiciel de gestion des aires);
- 25 000 € pour les charges financières relatives aux intérêts d'emprunt

Envoyé en préfecture le 26/12/2023

Reçu en préfecture le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

ID: 030-200034692-20231218-DEL179_2023-DE

Il est également inscrit la dotation aux amortissements pour 52 000 € (chapitre 042 en dépenses de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement) et le virement à la section d'investissement pour 105 500 € (chapitre 023).

En dépenses d'investissement, le montant inscrit de 608 500 € correspond aux opérations suivantes :

- 131 000 € de remboursement du capital de l'emprunt et 26 500 € pour les dépôts et cautionnements ;
- 33 000 € de travaux divers et matériel informatique ;
- 400 000 € pour la création d'une aire de grand passage sur la commune de Pont Saint-Esprit;
- 18 000 € au titre de l'amortissement des subventions d'investissement reçues (chapitre 042 en recettes de fonctionnement en contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement)

L'ensemble des propositions au BP 2024 est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M4,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 11 décembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

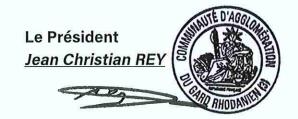
ADOPTE le Budget Primitif 2024 du budget annexe Aires d'Accueil des Gens du Voyage, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 360 920 €, et en section d'investissement à hauteur de 608 500 €.

AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 18/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le 2 6 DEC. 2023



Envoyé en préfecture le 26/12/2023 Reçu en préfecture le 26/12/2023 526

ID: 030-200034692-20231218-DEL179_2023-DE